

## CONNAÎTRE LES DÉTAILS DE L'INVESTISSEMENT DANS LES REEE

**Le saviez-vous? Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) peut être un moyen efficace d'épargner pour les études postsecondaires, mais différents régimes ont des caractéristiques, des risques et des coûts différents.**

### Questions que les investisseurs devraient poser!!

#### **Avez-vous comparé les différents types de REEE?**

Les banques, les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés de fonds mutuels, les courtiers en placements et les fournisseurs de bourses d'études offrent différents types de régimes. Avant de vous engager, assurez-vous de comprendre toutes vos options.

#### **Quels frais devrez-vous payer, et quand?**

Vous aurez peut-être des frais de vente à payer lorsque vous allez ouvrir un régime, ainsi que d'autres coûts à payer aussi longtemps que le régime sera ouvert.

#### **Est-ce que vous pouvez choisir le moment où vous allez faire une cotisation et le montant que vous allez déposer?**

La plupart des régimes vous permettent de décider quand vous allez cotiser et combien vous allez déposer, jusqu'aux limites annuelles et à vie. Dans le cadre de certains régimes, vous devez faire des cotisations selon un calendrier fixe. Dans ce cas, si vous manquez un paiement, le régime pourrait être annulé et vous pourriez perdre vos économies. On vous remettra vos cotisations après en avoir soustrait certains frais.

#### **Quels types de programmes d'études postsecondaires sont admissibles?**

Les programmes offerts par les collèges, les universités, les écoles de métier, les cégeps et d'autres établissements agréés sont admissibles à un REEE. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.canlearn.ca](http://www.canlearn.ca).

#### **Quand et comment allez-vous recevoir des paiements du régime?**

Pour recevoir des paiements de votre régime, les étudiants doivent présenter à leur fournisseur de régime des preuves de leur inscription à un programme admissible, parfois avant une date limite précise. Certains régimes font des paiements selon un calendrier fixe, alors que d'autres vous laissent décider. Certains régimes n'autorisent pas de retraits avant qu'un étudiant commence la deuxième année de son programme d'études.

#### **Qu'est-ce qui arrive si l'étudiant ne poursuit pas d'études postsecondaires ou ne termine pas son programme?**

On vous rembourse vos cotisations, moins les droits pertinents. Dans la plupart des cas, vous recevrez vos économies. Certains régimes peuvent garder ces économies et les partager avec les membres restants.

#### **Qu'est-ce qui arrive si vous changez d'idée après vous être inscrit à un régime?**

Dans le cas des régimes collectifs de bourses d'études, vous pouvez annuler le régime sans frais dans les 60 jours qui suivent la signature de la demande. Dans le cas d'autres types de régimes, ce délai peut dépendre du type de placement que vous avez acheté.

Information fournie par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ([www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca))

### Quelques solutions

- ✓ N'ouvrez pas de REEE à moins que vous vous sentiez à l'aise avec l'information et les réponses que vous avez obtenues à vos questions.
- ✓ Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec un Centre pour la vie autonome près de chez vous et/ou parlez à un représentant de votre banque, caisse de crédit, fournisseur de régime collectif ou planificateur financier.
- ✓ Pour trouver un CVA près de chez vous, allez à [www.vacanada.ca](http://www.vacanada.ca) ou composez le 1-613-563-2581.

Cette série de feuillets d'information a été créée pour le projet *Investir dans des avenirs* financé par le biais du Programme canadien pour l'épargne-études, Ressources humaines et Développement social Canada. Vous trouverez la série à [www.vacanada.ca](http://www.vacanada.ca).